

BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE

« Emergence de pistes métiers pour un projet professionnel »

- I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE
- II. FINALITÉ D'UN BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE
- III. DÉROULEMENT
- **IV.** DESCRIPTION DU BILAN MODULAIRE « Émergence de pistes métiers pour un projet professionnel »





I. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA DÉMARCHE

Le bilan modulaire a pour objectif d'accompagner tout actif dans son parcours professionnel.

À tout moment du parcours professionnel, chacun peut éprouver le besoin d'être

accompagné dans un projet d'évolution ou de transition professionnelle, de reprise

d'activités ou d'analyser ses compétences pour les adapter au marché de l'emploi

Le bilan professionnel modulaire s'adapte aux besoins individuels.

Chaque Module est par conséquent unique, puisqu'il répond précisément aux besoins

exprimés par le bénéficiaire.

II. FINALITÉ D'UN BILAN DE COMPÉTENCES MODULAIRE

Le bilan modulaire ne peut être réalisé qu'avec le consentement de la personne. La

personne qui a bénéficié d'un bilan de compétences au sens de l'article R6322-35 du Code

du travail, est seule destinataire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Ce

document ne peut être communiqué à un tiers qu'avec son accord (article L 6313-10 du

Code du travail).

Les personnes chargées de réaliser et de détenir les bilans de compétences sont soumises

aux dispositions des articles 226-13 et 226-14 du Code Pénal, en ce qui concerne les

informations qu'elles détiennent à ce titre.

DATADOCKÉ



III. DEROULEMENT

A) Phase de négociation / Rendez-Vous préalable

- Définition, analyser la nature de ses besoins
- Information sur les conditions de déroulement du bilan ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- Confirmation de l'engagement dans la démarche

B) Phase préliminaire

- Analyse du parcours
- Elaboration des objectifs du module
- Exploration, inventaire et analyse pour dégager les perspectives

•

C) Phase d'investigation:

- Explicitation, Appropriation
- Hiérarchisation des priorités
- Spécification et choix.

D) Phase de conclusion : Synthèse

- Plan d'action
- Rédaction de la synthèse du module
- Remise de la synthèse du module au client

E) Phase de suivi

• Conseil- soutien – redynamisation

S'il le désire, le bénéficiaire peut joindre le Consultant pour évaluer et résoudre une difficulté à surmonter, ceci pendant une période de trois mois après la fin du bilan. Au bout de six mois, un entretien d'une heure est proposé au bénéficiaire pour faire le point s'il le désire





IV. DESCRIPTION DES MODULES

MODULES	OBJECTIFS DES PHASES ET ÉTAPES	MOYENS ET OUTILS AU SERVICE DE LA MÉTHODOLOGIE	NOMBRE DE SÉANCES, AMPLITUDE
PHASE DE NÉGOCIATION ET RDV PRÉALABLE	Définir et analyser la nature des motivations et des besoins du demandeur : Confirmer son engagement actif dans la démarche bilan. L'informer sur les conditions du déroulement du bilan, sur les méthodes et techniques mises en œuvre. Établir une convention tripartite.	Cette phase est réalisée en entretien individuel	Première séance préalable au Bilan qui n'engage ni le demandeur, ni le consultant
MODULE Emergence de pistes métiers pour un projet professionnel	 Expliciter et analyser son expérience, Définir ses intérêts et identifier ses choix de projet Répertorier ses compétences et repérer ses compétences transférables Faire émerger des pistes de projet professionnel Définir un plan d'action 	Analyse du parcours personnel et professionnel Inventaire des compétences Support d'inventaire des compétences Supports papier d'analyse et de choix Tests individuels: Typologie de Holland Référentiel métiers Restitution de la synthèse du Module au bénéficiaire	4 séances en entretiens individuels 08 h00 + 2 séances de Travail personnel, démarches documentaires, enquêtes 04 h00 Durée totale 12H00 1 heure de suivi à 6 mois

Inscription: https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/

